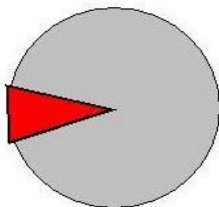


# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Association des Salariés et anciens salariés,

Actionnaires du Groupe Société Générale

## ASSACT SG

5, rue des Mathurins  
75009 Paris  
+ 33 1 42 13 08 41

[www.assact.org](http://www.assact.org)

## APRÈS LE SUCCÈS DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

### LES ACTIONNAIRES SALARIÉS ATTENDENT DU PRÉSIDENT QU'IL S'APPUIE SUR L'ACTIONNARIAT STABLE

L'opération d'augmentation de capital de 5,5 milliards d'euros vient de s'achever. Avant même la publication des résultats officiels, l'ASSACT SG se réjouit de son succès auprès des particuliers et des investisseurs institutionnels qui, à l'instar de ses salariés, ont ainsi fait preuve de leur confiance en l'avenir de la banque.

L'ASSACT SG rappelle à cette occasion qu'il est de l'intérêt des clients, du personnel et des actionnaires de la Société Générale qu'elle préserve son indépendance comme elle a su le faire depuis près de 150 ans. Les résultats obtenus ces dernières années ont montré le bien fondé de cette stratégie.

Plus que jamais, le Président doit :

- s'appuyer sur un actionnariat stable avec lequel il peut et doit compter ;
- encourager et favoriser le renforcement d'un tel actionnariat tant individuel qu'institutionnel ;
- inciter le personnel en activité et retraité ainsi que la clientèle à devenir des « actionnaires-partenaires » de la banque ;

Par delà les frontières géographiques, générationnelles, syndicales et sociologiques, l'ASSACT SG contribue à rassembler les actionnaires salariés en activité et retraités. Avec eux, chaque fois que nécessaire, elle a su se placer au côté de la Direction pour défendre l'indépendance du Groupe

Le Personnel, premier actionnaire stable et véritable créateur de la banque a maintes fois montré qu'il savait serrer les rangs. Il doit dorénavant accéder au conseil d'administration. Avec d'autres grands actionnaires l'ASSACT SG soutiendra le Président qui, dès la prochaine Assemblée générale des actionnaires, permettra l'entrée au Conseil d'administration des représentants librement désignés par les actionnaires salariés et anciens salariés.

Paris, le 29 février 2008 à 21.30 ( information diffusable immédiatement )

## Contacts

Patrice Leclerc

+ 33 6 88 19 71 76

[patrice.leclerc-keranen@laposte.net](mailto:patrice.leclerc-keranen@laposte.net)

Pierre Tréton

+ 33 6 80 45 40 52

[treton.cgpc@laposte.net](mailto:treton.cgpc@laposte.net)

*L'association des salariés et anciens salariés actionnaires du Groupe Société Générale est née lors de la privatisation de la banque en 1987. Le personnel de la Société Générale, tant français qu'étranger, en est le premier actionnaire. L'ASSACT SG est à l'origine de la création de la Fédération des associations d'actionnaires salariés (FAS) et de leur représentation au collège de l'Autorité des marchés financiers. L'ASSACT SG œuvre pour que les salariés et anciens salariés actionnaires de la Société Générale puissent exercer la plénitude de leurs droits ; elle demande, en particulier, qu'ils puissent désigner leurs représentants au conseil d'administration.*